

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2024

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2024

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Renseignements complémentaires	15



**Monette
Fortin
Tremblay**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Académie des retraités de l'Outaouais Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Académie des retraités de l'Outaouais Inc. (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Monette Fortin Tremblay Inc.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

Tél./Tel. : 819-600-6660

24, rue Principale, bureau 200
Gatineau (Québec) J9H 3L1

+

www.mftcpa.com
info@mftcpa.com

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Monette Fortin Tremblay inc

Par Maria Ferreira, CPA auditrice

Gatineau
Le 10 septembre 2024

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024****5**

	2024	2023
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	125 713 \$	113 779 \$
Activités socio-culturelles	329 548	228 455
Cotisations	48 814	38 270
Commandite et dons	6 575	9 497
Intérêts	9 480	6 953
	520 130	396 954
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	214 028	221 734
Coûts - activités socio-culturelles	203 406	128 887
Loyer	28 613	25 600
Coûts - activités de financement	18 595	11 317
Frais bancaires	16 519	11 937
Fournitures et matériel de bureau	11 203	13 624
Télécommunications	6 194	5 839
Assurances	6 157	5 343
Photocopieur	4 594	4 093
Publicité et frais de représentation	1 967	725
Honoraires professionnels	5 482	5 213
Intérêt sur la dette à long terme	-	3 840
Amortissement des immobilisations	6 876	16 464
	523 634	454 616
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	(3 504)	(57 662)
AUTRES REVENUS		
Autre apport- frais de financement	-	3 840
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(3 504) \$	(53 822) \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

6


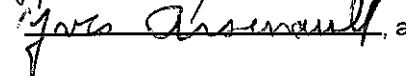
	Grevé affectations	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début	56 650 \$	152 995 \$	209 645 \$	263 467 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(3 504)	(3 504)	(53 822)
Affectations internes (note 12)	(16 650)	16 650	-	-
Solde à la fin	40 000 \$	166 141 \$	206 141 \$	209 645 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.**SITUATION FINANCIÈRE****30 JUIN 2024****7**

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	42 857 \$	5 117 \$
Placements temporaires (note 3)	112 130	282 529
Débiteurs (note 4)	3 525	5 646
Frais payés d'avance	6 085	5 466
	164 597	298 758
Placements, au coût (note 5)	100 000	-
Immobilisations corporelles (note 6)	331	7 207
	264 928 \$	305 965 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	47 841 \$	23 674 \$
Apports reportés (note 8)	4 080	21 321
Revenus reportés (note 9)	6 400	7 718
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	-	36 160
Aide gouvernementale reportée (note 10)	-	3 840
	58 321	92 713
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	466	3 607
	58 787	96 320
ACTIFS NETS		
Grevé d'affectation internes (note 12)	40 000	56 650
Non affecté	166 141	152 995
	206 141	209 645
	264 928 \$	305 965 \$

Engagement contractuel (note 13)

 administrateur
 administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024****8**

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(3 504) \$	(53 822) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 876	16 464
Amortissement des apports reportés	(3 140)	(5 344)
	232	(42 702)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Placements temporaires	170 399	(6 118)
Débiteurs	2 121	(1 958)
Subvention à recevoir	-	1 994
Frais payés d'avance	(619)	(1 029)
Créditeurs et frais courus	24 167	(11 908)
Apports reportés	(17 241)	21 321
Aide gouvernementale reportée	(3 840)	-
Revenus reportés	(1 318)	3 835
	173 901	(36 565)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Placements	(100 000)	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	(36 161)	10
Aide gouvernementale reportée	-	(10)
	(36 161)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	37 740	(36 565)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 117	41 682
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	42 857 \$	5 117 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Académie des Retraités de l'Outaouais Inc. (ARO) est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle regroupe des gens du troisième âge de la région de l'Outaouais à des fins de formation et d'activités sociales.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipements	36 mois
Matériel informatique	36 mois
Améliorations locatives	60 mois

Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'inscription aux activités sont constatés à titre de produits lorsque les séminaires ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues.

Les dons et autres produits sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encaissés.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice en fonction du temps écoulé.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et de la subvention à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2024

11

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2024	2023
Dépôts à terme, échéant le 30 mars 2025, 4,650 %	69 257 \$	191 117 \$
Épargne à terme, intérêt quotidien, disponible à demande	42 873	91 412
	112 130 \$	282 529 \$

4. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes à recevoir	1 622 \$	1 616 \$
Taxes de ventes à recevoir	-	1 960
Intérêts courus	1 903	2 070
	3 525 \$	5 646 \$

5. PLACEMENTS, au coût

	2024	2023
Épargne à terme échéant le 30 mars 2026, 4,250%	100 000 \$	-

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	32 543 \$	32 212 \$	331 \$	6 053 \$
Matériel informatique	16 916	16 916	-	1 154
Améliorations locatives	2 752	2 752	-	-
	52 211 \$	51 880 \$	331 \$	7 207 \$

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Salaires courus et vacances à payer	20 345 \$	14 058 \$
Fournisseurs et frais courus	12 618	9 616
Taxes de vente à payer	14 878	-
	47 841 \$	23 674 \$

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2024

12

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées au financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports sont les suivantes:

	Solde au 30 juin 2023	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde au 30 juin 2024
Programme Action Aînés du Québec (PAAQ)	16 320 \$	4 080 \$	16 320 \$	4 080 \$
Gouvernement du Canada Nouveaux horizons	5 000	-	5 000	-
	21 320 \$	4 080 \$	21 320 \$	4 080 \$

9. REVENUS REPORTÉS

	2024	2023
Tournoi de golf- persévérance scolaire	6 400 \$	- \$
Aroband	-	1 578
Marche	-	4 045
Covid	-	2 094
	6 400 \$	7 717 \$

10. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, au taux de 0 %, sans versement, échéant le 31 décembre 2023	- \$	40 000 \$
Escompte sur taux d'intérêt	-	(3 840)
	-	36 160
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	36 160
	- \$	- \$

10. DETTE À LONG TERME (suite)

L'organisme a obtenu un prêt du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Ce prêt est garanti par le gouvernement du Canada. Aucun intérêt ni aucun remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2023. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2023, donnera lieu à une radiation de 33,33 % jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

Comme l'intention de l'organisme est de rembourser le prêt d'ici le 31 décembre 2023, un montant de 20 000 \$ a été comptabilisé dans les résultats de l'organisme dans les années précédentes.

Le prêt de 40 000 \$ a été remboursé le 6 décembre 2023.

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Des apports ont été reçus pour financer la mise sur pied d'un groupe musical d'aînés qui offrira des concerts de musique dans les résidences pour aînés.

Ces apports sont amortis en fonction de la durée de vie utile des immobilisations acquises.

	2024	2023
Solde au début	3 607 \$	11 038 \$
Amortissement des apports reportés	(3 141)	(5 344)
Solde à la fin	466 \$	3 607 \$

12. AFFECTATIONS INTERNES

Report de Fonds de Roulement :

En 2024, le conseil d'administration a décidé de reporter un montant de 40 000 \$ du fonds de roulement. Cette décision vise à maintenir une réserve financière pour les besoins futurs de l'organisme.

Désaffectation des Crédits de Fidélité :

Le montant de 16 650 \$ précédemment affecté pour les crédits de fidélité a été désaffecté. Initialement, une somme de 40 000 \$ avait été allouée sur une période de deux ans pour distribuer des crédits de fidélité de 25 \$ par membre. Jusqu'à présent, 23 350 \$ ont été utilisés pour ces crédits, laissant un solde de 16 650 \$.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme a signé un bail de 36 mois venant à échéance le 31 mai 2026. Le coût mensuel pour 2024-2025 est de 2 175 \$ plus les taxes applicables. Selon le bail, le taux sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada. De plus, en vertu d'une entente entre la Ville de Gatineau et la Fondation pour les Aînés de l'Outaouais (FAO), la FAO alloue 2 500 heures de location gratuite. L'ARO doit payer l'excédent des heures de location utilisées à un coût de 27,82 \$ de l'heure plus les taxes applicables.

L'organisme a un contrat de location pour un photocopieur de marque Toshiba venant à échéance en novembre 2025. Le coût mensuel est de 241 \$ plus les taxes applicables.

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 50 342 \$ et les versements au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025	27 072 \$
2026	23 270 \$

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de fournisseurs et frais courus à payer, et les salaires courus et vacances à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

15

	2024	2023
ANNEXE A		
SUBVENTIONS		
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais	67 758 \$	65 219 \$
Kino Québec	36 916	36 916
PAAQ	16 320	-
Gouvernement du Canada-Programme PNHA	4 719	5 344
Ville de Gatineau	-	6 210
Emploi Québec	-	90
	125 713 \$	113 779 \$